



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Yèvre-Auron

### Séance plénière de la CLE

#### Compte-rendu de la réunion du 29 février 2012

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron s'est réunie le 29 février 2012 à 10h00, en salle des délibérations de l'Hôtel du Département à Bourges.

Trente deux (32) personnes ont assisté à cette séance (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu) dont vingt et un (21) membres de la CLE. Le quorum n'était pas requis pour examiner les points à l'ordre du jour de cette séance.

#### L'ordre du jour était le suivant :

- Procédure réglementaire d'élaboration du SAGE
  - Rapport d'activité de l'année 2011
  - Phase V : état d'avancement et planning
- Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation
  - État de la ressource en eau
  - Bilan de l'année 2011
  - Reconduction du protocole en 2012
- Gestion des milieux aquatiques par sous-bassins
  - Présentation de la démarche en cours sur le bassin de l'Yèvre et de ses affluents
  - État d'avancement des démarches sur les sous bassins
  - Bilan de l'expérimentation d'ouverture du moulin de la Chappe situé sur l'Auron dans Bourges
- Travaux en cours
  - Partenariat « Qualité de l'Eau » avec la Chambre d'agriculture
  - Partenariat « Zéro pesticides » avec Nature 18
  - Groupe de travail « étangs et plans d'eau »
  - Alimentation en eau du Canal de Berry sur le bassin de l'Auron
  - Etude hydrogéologique de l'Airain : coloration des cours d'eau
  - Réunions publiques de présentation du SAGE

## **1. Procédure réglementaire d'élaboration**

### **1.1. Rapport d'activité 2011**

M. Cadoret présente les principaux points de ce rapport qui avait été transmis avec les convocations.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

### **1.2. Phase V**

M. Cadoret rappelle qu'il s'agit de la rédaction des documents constituant le SAGE : le PAGD (opposable aux administrations) et du règlement (opposable aux tiers, ce qui impose qu'il soit soumis à enquête publique).

Il est prévu que le projet de SAGE soit soumis à la CLE en septembre car le bureau d'études et le cabinet d'avocat ont déjà été recrutés suite à un appel d'offre. Avant cela, il devra avoir été validé par le comité de pilotage des études, examiné par les commissions thématiques et validé par le Bureau de la CLE.

M. Beuchon indique que l'objectif que la CLE se donne est une approbation du SAGE par arrêté préfectoral en 2013 après consultations administratives et enquête publique.

Il ajoute que le PAGD du SAGE s'opposera aux SCOT et PLU, indique que le SCOT du Pays de Bourges (concernant 60 communes) est en cours d'élaboration et que les préconisations du SAGE seront disponibles avant qu'il soit finalisé.

## **2. Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation**

### **2.1. Etat de la ressource en eau**

M. Fleureau présente l'état de la ressource en eau (niveau des nappes souterraines). La recharge hivernale a été faible, les niveaux sont actuellement bas avec une tendance à la baisse. Les seuils d'alerte précoces définis dans le protocole de gestion volumétrique sont d'ores et déjà franchis (entraînant une réduction de 20% du volume global attribué).

## 2.2. Bilan de l'année 2011

M. Fleureau rappelle les restrictions prises au cours de l'été 2011 :

Bassin versant	Seuil d'alerte	Seuil d'alerte renforcée	Seuil de crise	Levée seuil de crise ou SAR
Auron	Pas atteint	27/06	03/07	03/08
Yèvre amont	29/01	26/06	04/07	03/08
Yèvre aval	01/07	10/07		03/08
Colin	18/02	27/06	01/07	31/10

Il présente ensuite le bilan des volumes d'eau consommés pour l'irrigation sur le bassin Yèvre-Auron, qui était en totalité en gestion volumétrique en 2011 :

Sous bassins	Auron	Rampennes	Airain	COL	Yèvre-amont	TOTAL
Volumes prélevables	2,06 Mm <sup>3</sup>	1,9 Mm <sup>3</sup>	1,53 Mm <sup>3</sup>	5,21 Mm <sup>3</sup>	2,95 Mm <sup>3</sup>	<b>13,65 Mm<sup>3</sup></b>
Volume autorisé après restrictions	1,40 Mm <sup>3</sup>	1,39 Mm <sup>3</sup>	1,06 Mm <sup>3</sup>	3,52 Mm <sup>3</sup>	2,19 Mm <sup>3</sup>	<b>9,56 Mm<sup>3</sup></b>
Volume consommé	1,05 Mm <sup>3</sup>	1,26 Mm <sup>3</sup>	0,78 Mm <sup>3</sup>	2,81 Mm <sup>3</sup>	1,98 Mm <sup>3</sup>	<b>7,88 Mm<sup>3</sup></b>
%Vprélevable consommé	51,1%	66,7%	51%	54%	67,1 %	<b>57,7%</b>
%Vautorisé consommé	75,2%	90,6%	74%	80,3%	90,6 %	<b>82,4%</b>

50 contrôles ont été effectués sur le bassin Yèvre-Auron. Il n'a pas été constaté d'anomalies. Cependant, sur le bassin Yèvre aval, des difficultés ont été rencontrées dans la transmission des relevés de compteur.

Les débits de crise des cours d'eau sont rappelés à la demande de M. Vauclin :

- Auron-Airain-Rampenne : Auron à l'Ormediot : 210 L/s
- Colin-Ouatier-Langisé (COL) : Ouatier à Maubranche : 60 L/s
- Yèvre à l'Amont de Bourges : Yèvre à Savigny : 40 L/s

– Yèvre à l'aval de Bourges : Yèvre à Foecy : 1,3 m<sup>3</sup>/s

Il est rappelé qu'une dérogation au protocole a été accordée cet été, elle consistait en l'application d'un pourcentage de réduction du volume restant à consommer moindre (30% au lieu de 50% au passage du DAR) mais associé à des restrictions horaires.

Suite aux contrôles effectués sur le bassin versant Yèvre aval, il s'est avéré que certains points de prélèvements étaient actifs l'été et non l'hiver. Le volume correspondant (400 000 m<sup>3</sup>) a donc été transféré depuis le stock « hiver » vers le stock « été »

M. Beuchon demande quelle est l'évolution de la consommation d'eau pour l'irrigation sur plusieurs années. M. Saillard indique que cette consommation est fonction des besoins des cultures et du climat. En 2011, les pluies faibles ont entraîné de l'irrigation au printemps jusque début juillet, ce qui n'a pas été le cas en 2007 qui avait été une année humide.

M. Beuchon indique qu'il lui semble qu'une tendance à l'économie d'eau se dessine et que la mise en œuvre de la gestion volumétrique est productive d'économie d'eau et pertinente.

M. Lainé indique que sur son exploitation, il consommait 130 000 m<sup>3</sup> dans les années 90, ayant un contexte climatique comparable à l'année 2011, au cours de laquelle il a utilisé 75 000 m<sup>3</sup>.

M. Rousseau estime que l'écart important entre les volumes attribués et consommés montre qu'il semble possible de réduire les volumes attribués par la CLE à l'irrigation.

Aussi il s'interroge sur la pertinence de la dérogation accordée par la CLE compte tenu qu'il ne semble pas que cela ait été impactant sur les volumes prélevés.

M. Fleureau indique que ce sont les volumes effectivement prélevés qui ont été présentés pour effectuer la comparaison et que la dérogation au protocole a été mise en œuvre tardivement.

M. Ventre rappelle que l'évolution climatique n'était pas connue au moment où la dérogation a été prise.

M. Barachet estime que les milieux aquatiques sont pris en compte seulement dans un deuxième temps. Il rappelle que certaines mesures de débits dans les cours d'eau ont été corrigées à la hausse au cours de la campagne au motif que des algues étaient présentes au niveau des stations de mesures. Cela a entraîné un retard dans les prises de mesures de restrictions prévues à l'arrêté cadre sécheresse. Un courrier de l'AAPPMA de Sainte

Solange adressé au Préfet rappelle ces éléments. Il ajoute qu'il lui semble que les volumes attribués sont un peu trop forts sur le bassin versant.

M. Fleureau rappelle que les corrections réalisées sur les mesures de débits effectuées au niveau des stations de suivie gérées par la DREAL sont faites pour prendre en compte la pullulation d'algues au niveau de ces stations. Il rappelle que les agents de la DREAL entretiennent ces stations régulièrement et que ces corrections sont faites régulièrement.

M. Rousseau rappelle que les corrections effectuées cette année ont été faites à la hausse (notamment sur le Cher) et que cela lui semble surprenant compte tenu du fait que la présence d'algues tendrait à réaliser une mesure de débit artificiellement majorée et non le contraire.

M. Vauclin exprime son accord sur ce point en rappelant que les végétaux augmentent effectivement la hauteur d'eau d'eau, entraînant un calcul de débit effectivement majoré par rapport à la réalité, entraînant à priori une correction à la baisse.

M. Chéron aurait souhaité connaître les conclusions du réseau d'observation de crise des assecs des cours d'eau afin d'évaluer le manque d'eau dans les cours d'eau du département.

M. Vauclin s'interroge sur les résultats de la dérogation accordée qui globalement aurait du aboutir à une augmentation du volume prélevé.

M. Cadoret rappelle que la dérogation au protocole de gestion volumétrique consistait d'une part à l'application d'un pourcentage moindre mais également à la mise en place de tours d'eau (les irrigants irriguent à tour de rôle, par restriction horaire). Cette contrainte horaire associée au faible volume restant à consommer au passage du DAR pourrait expliquer le faible impact quantitatif exposé.

M. Saillard rappelle que la demande effectuée par la profession agricole avait été faite début juin et que celle-ci n'a été applicable que début juillet.

Il rappelle qu'un certain nombre de points de prélèvement ont un impact fort sur le débit de la rivière et qu'en encadrant leur exploitation par des contraintes de temps plutôt que de volume, cet impact aurait pu être moindre. Les délais de mise en œuvre n'ont sûrement pas permis de vérifier cela, car le volume alloué avait été déjà largement consommé. Aussi il rappelle le caractère expérimental du protocole.

Il indique que quelques irrigants avaient consommé tout leur volume au 1<sup>er</sup> juillet. Il indique que le syndicat des irrigants leur a indiqué qu'il fallait alors arrêter l'irrigation pour ne pas se mettre en contravention avec le protocole et risquer des sanctions.

Il estime que c'est pour cela que les quelques dépassements constatés restent très minimes (environ 1500 m<sup>3</sup> sur 200 ou 300 000m<sup>3</sup> autorisés).

Il rappelle que l'esprit de la demande de modification du protocole était un maintien des débits dans les cours d'eau tout en permettant un peu plus d'irrigation en étalant les prélèvements. Cela n'a pas pu être vérifié.

M. Narboux souligne la baisse des prélèvements et indique qu'en cas de manque d'eau dans les rivières, les habitants de Bourges estiment que cela est du à l'irrigation et que les irrigants prélèvent de plus en plus. Il indique que la tendance de fond à la baisse constatée sur le périmètre du SAGE doit être largement diffusée ainsi que ses conséquences écologiques et économiques pour éviter les contrevérités.

M. Beuchon exprime son accord sur ce point et que les irrigants ont pris leur part dans la reconquête de la qualité des cours d'eau même s'il reste des progrès à faire.

Il ajoute que la population a besoin d'être informé sur les efforts faits dans la maîtrise du volume consommé pour l'irrigation et que l'agriculture constitue une richesse économique du territoire.

M. Riou rappelle les volumes consommés déclarés à l'Agence de l'eau sur la période 1996-2009 : 18 Mm<sup>3</sup> dans les années 2000 et en dessous de 10 Mm<sup>3</sup> en 2009 avec une tendance régulière à la diminution. Ces chiffres devront être resitués dans leur contexte.

M. Chéron demande si la profession peut dresser le bilan des rendements de l'année 2011.

M. Lainé indique qu'autour de la Ville de Bourges, les rendements sont inférieurs à 50 quintaux/ha car il n'y a pas eu d'orages en juillet. Sur d'autres zones plus humides ou ayant bénéficié de précipitations ponctuelles en juillet, les rendements sont de 60-70 quintaux/ha.

La moyenne des rendements sur le département est d'environ 68 quintaux/ha, équivalente à ceux observés dans les années 1980.

M. Deleuze souhaite connaître les rendements d'une année « moyenne ».

M. Lainé indique que sur son exploitation, la moyenne des rendements de ses parcelles de blé était de 58 quintaux/ha (80 quintaux en moyenne dans les années 1990). Il ajoute que le rendement du maïs irrigué sur son exploitation est d'environ 110 quintaux/ha mais que celui-ci a été permis par les précipitations ponctuelles observées en juillet/août ces dernières années.

M. Vauclin estime que les mesures de gestion volumétriques devraient être confrontées aux évolutions de débits et des niveaux piézométriques sur l'année 2011 pour en évaluer l'efficacité conformément à une circulaire de mai 2011.

M. Barachet estime que les décisions de restriction devraient être prises automatiquement sans attendre une réunion de la cellule de l'eau ce qui entraîne des délais trop longs comme cela a été le cas cet été. Il estime que les cultures présentes dans les zones humides aggravent les situations constatées à l'étiage en réduisant leur rôle « d'éponge » bien que le volume consommé soit en régression.

### **2.3. Reconduction à l'identique du protocole de gestion volumétrique**

M. Beuchon soumet à la CLE la proposition de reconduction à l'identique du protocole en 2012.

M. Saillard estime que cette proposition de reconduction à l'identique est la position personnelle de M. Cadoret car il lui semble que ce sujet n'a pas été abordé préalablement en commission thématique gestion quantitative.

M. Cadoret rappelle le contenu des débats intervenus au sein de cette commission au moment où la dérogation a été décidée : il s'agissait là d'une mesure exceptionnelle et que cela a été mentionné dans l'arrêté préfectoral correspondant.

M. Beuchon rappelle les progrès accomplis depuis la mise en œuvre de ce protocole.

M. Barachet estime que des efforts complémentaires seraient à produire sur le bassin versant de l'Airain en fonction des résultats de l'étude hydrogéologique en cours car son cours principal est régulièrement assec.

Sur la proposition de reconduction du protocole en 2012, la CLE émet un avis favorable (3 absents : MM. Barachet, Chéron et Saillard).

## **3. Gestion des sous-bassins du SAGE**

### **3.1. Présentation des chargés de mission**

M. Cadoret rappelle les démarches en cours sur les trois sous-bassins du SAGE des syndicats et rappelle que trois chargés de mission se consacrent à ces démarches :

- Mme Cécile Falque pour les bassins de l'Auron et de l'Airain
- M. Jérémy Jolivet pour l'Yèvre et ses affluents rive droite
- M. Vincent Palomera pour le Barangeon

Il s'agit par une approche globale de définir puis mettre en œuvre un programme d'action (travaux) de restauration et d'entretien des cours d'eau par le biais d'un contrat territorial.

Pour cela une étude diagnostique préalable doit être conduite, suivie d'une déclaration d'intérêt général (DIG) accompagnée d'une enquête publique avant la réalisation de tout travaux.

### **3.2. Présentation de la démarche en cours sur les bassins de l'Yèvre et de ses affluents rive droite.**

M. Jolivet présente les modalités de conduite de ce projet et en particulier de l'étude qui permettra d'acquérir une vision de bassin versant en impliquant l'ensemble des communes et des riverains pour un coût de 170 000€. Cela aboutira à la définition d'un programme quinquennal de travaux.

Ce territoire a une superficie de près de 980 km<sup>2</sup> pour 600 kms de cours d'eau, 62 communes, 115 000 habitants et plus de 70 barrages.

Il indique également que les collectivités concernées vont se structurer en un syndicat mixte unique comme prévu par le SDCI.

M. Saillard s'interroge sur les modalités de concertation mises en œuvre par le syndicat et notamment l'information qui sera faite auprès des propriétaires.

M. Jolivet indique que le syndicat conduit les travaux préparatoires en association avec les communes et les associations d'usagers. Les riverains seront associés ensuite au moment de la mise en œuvre du programme d'actions.

M. Vauclin souligne sa satisfaction de voir que l'ensemble du périmètre du SAGE est couvert par des syndicats de cours d'eau.

M. Jolivet indique également que les communes non encore adhérentes à une des structures préexistantes accueille favorablement l'idée de la constitution et de leur adhésion au futur syndicat unique.

M. Beuchon remercie les Présidents des syndicats préexistants pour leur travail dans la constitution de syndicats uniques de sous bassins.

M. Narboux attire l'attention sur la lenteur administrative pour la constitution du syndicat mixte unique malgré la volonté des élus d'avancer rapidement. Un courrier a été adressé en ce sens au Préfet et il demande l'appui de la CLE.

M. Beuchon rappelle l'intérêt d'agir en ce sens et assure M. Narboux de l'appui de la CLE.



### **3.3. Bilan de l'expérimentation d'ouverture du moulin de la Chappe situé sur l'Auron dans Bourges**

M. Cadoret présente les résultats de cette expérimentation qui a permis d'acquérir des éléments de connaissance nécessaires à la conduite d'une étude préalable à la restauration de la continuité écologique de l'Auron dans Bourges par le SIAB3A.

Elle a aussi permis d'examiner le comportement du cours d'eau dans le cas où l'ouvrage serait effacé.

## **4. Travaux en cours**

### **4.1. Partenariat « Qualité de l'Eau » avec la Chambre d'agriculture**

M. Lainé présente les termes de ce partenariat qui consiste à la mise en place d'actions de communication tout au long de l'année 2012 pour sensibiliser les agriculteurs à une gestion raisonnée des intrants pour réduire les flux de nitrates vers le milieu naturel.

M. Beuchon exprime sa satisfaction quant à la concrétisation de ce travail.

M. Riou confirme cela et souligne que la concertation permet d'avancer ensemble pour reconquérir le bon état des eaux.

M. Allée estime que la problématique phosphore souvent présente dans les dossiers ICPE, soulignée par le SDAGE.

M. Lainé rappelle son souhait de travailler ensemble pour avancer dans le consensus afin de valoriser le territoire qui est celui de la CLE.

M. Cadoret indique que les actions menées dans ce cadre seront suivies par la commission thématique « qualité de l'eau ».

### **4.2. Partenariat « zéro pesticides » avec Nature 18**

Mme De Latude présente les termes de ce partenariat qui est destiné à accompagner les communes dans la réduction voire l'arrêt de l'utilisation des pesticides sur leur territoire.

M. Lainé rappelle que la Chambre d'agriculture anime la mission phytosanitaire pour sensibiliser les collectivités locales à l'utilisation raisonnée des pesticides.

M. Narboux précise que la Ville de Bourges n'utilise plus des pesticides depuis 3 ans (sauf dans les cimetières et les ronds points) mais que la population n'est pas forcément satisfaite de voir des herbes folles sur les trottoirs. Il estime qu'une action de communication pour sensibiliser la population à cela est la bienvenue.

### **4.3. Alimentation du Canal de Berry sur l'Auron**

Il s'agit toujours de la question relative aux modalités de régularisation des ouvrages de prises d'eau situés dans l'Auron à Bannegon et St Just au titre de la loi sur l'eau.

M. Méreau indique que le budget 2012 du syndicat prévoit les crédits nécessaires pour conduire l'étude préalable à la régularisation de ces prises d'eau. Il rappelle également la

mise en place de 3 groupes de travail au sein du syndicat : gestion de l'eau, valorisation touristique et harmonisation administrative.

M. Beuchon rappelle que la question est le partage de l'eau et que la priorité doit être donnée au milieu naturel et qu'il ne sera pas possible de s'exonérer des dispositions de la loi sur l'eau, comme cela est le cas pour l'irrigation. Il ajoute que la réflexion pour la valorisation touristique du Canal se devra de prendre en compte les différentes exigences inhérentes au contexte local.

#### **4.4. Groupe de travail « Etangs et plans d'eau et étangs »**

Il est proposé d'installer un groupe de travail dédié « étang et plans d'eau » qui sera dans un premier temps resserré autour d'experts techniques dont les conclusions seront relayées à la commission thématique « milieux aquatiques ».

M. Beuchon indique que le Canal de Berry semble pouvoir être considéré comme une succession de plans d'eau.

Ce groupe est installé.

#### **4.5. Etude hydrogéologique de l'Airain**

Il s'agit de confirmer les relations souterraines entre l'Auron et l'Airain par l'emploi de techniques de traçages (injection de colorants en cours d'eau et en nappe).

#### **4.6. Réunions publiques de présentation du SAGE**

M. Beuchon indique qu'il a conduit des réunions publiques sur les cantons du SAGE. La mobilisation des particuliers a été faible mais les acteurs du SAGE ont répondu présents.

Une dernière réunion se tiendra à Bourges fin 2012 pour présenter les préconisations du SAGE.

**SOMMAIRE**

1. Procédure réglementaire d'élaboration.....	2
1.1. Rapport d'activité 2011 .....	2
1.2. Phase V .....	2
2. Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation.....	2
2.1. Etat de la ressource en eau .....	2
2.2. Bilan de l'année 2011 .....	3
2.3. Reconduction à l'identique du protocole de gestion volumétrique .....	7
3. Gestion des sous-bassins du SAGE.....	7
3.1. Présentation des chargés de mission.....	7
3.2. Présentation de la démarche en cours sur les bassins de l'Yèvre et de ses affluents rive droite. ....	8
3.3. Bilan de l'expérimentation d'ouverture du moulin de la Chappe situé sur l'Auron dans Bourges .....	9
4. Travaux en cours.....	10
4.1. Partenariat « Qualité de l'Eau » avec la Chambre d'agriculture.....	10
4.2. Partenariat « zéro pesticides » avec Nature 18.....	10
4.3. Alimentation du Canal de Berry sur l'Auron.....	10
4.4. Groupe de travail « Etangs et plans d'eau et étangs » .....	11
4.5. Etude hydrogéologique de l'Airain.....	11
4.6. Réunions publiques de présentation du SAGE .....	11

## **Liste des personnes présentes**

### **lors de la séance du 16 février 2011 à Bourges**

#### **Étaient présents :**

##### **1<sup>er</sup> Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

###### *Représentants des communes :*

M. BOUAL (Vice-président de la CLE, maire adjoint de St-Germain-du-Puy)  
M. CHALOPIN (Maire adjoint de Berry-Bouy)  
M. DELEUZE (Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil)  
M. GOUGNOT (Maire de Farges-en-Septaine)

###### *Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :*

M. BEUCHON (Président de la CLE, Conseiller général du Cher, canton de Saint Doulchard)  
M. PAIN (Conseiller général du Cher, canton de Dun-sur-Auron)  
Mme RIVET (Vice-présidente du Conseil régional du Centre)

###### *Représentants des Communautés de communes, des syndicats :*

M. COUADE (Président du SMIRNE)  
M. CRÉPIN (représentant le Président du SIAB3A)  
M. NARBOUX (Président du SIAAVY)  
M. MÉREAU (Président du SMICB)

##### **2<sup>ème</sup> Collège : rep. d'usagers, d'organismes professionnels et d'associations**

M. LAINÉ représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Cher  
M. CHERON représentant le Président de Nature 18  
M. BARACHET représentant le Président de la Fédération du Cher pour la pêche  
M. SAILLARD représentant le Président de l'union départementale des syndicats d'irrigants et de gestion des eaux

##### **3<sup>ième</sup> Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics**

M. ALLÉE représentant le DDCSPP 18  
M. FLEUREAU représentant le Préfet du Cher  
Mme RIERA représentant le Directeur de l'ARS de la région Centre  
M. RIOU représentant le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne  
M. VAUCLIN représentant le chef de la délégation interrégionale de l'ONEMA  
M. VENTRE représentant le Préfet de l'Allier

#### **Absents excusés :**

M. BERTAUX (Maire de Saint Denis de Palin)  
M. DUGLERY (Conseiller régional d'Auvergne)  
M. FOUDRAT (Maire-adjoint d'Avord)  
M. GUERINEAU (représentant le Président de l'EP Loire)  
M. HUCHINS Robert (Vice-président de Bourges Plus)

M. JACQUET (Maire de Flavigny)  
M. LELOUP (Maire des Aix d'Angillon)  
M. ROUSSAT (Conseiller général de l'Allier)  
M. ROUZEAU (Maire de Senneçay)  
M. RENAUD (Maire de Valigny)  
M. SARREAU (Maire d'Etréchy)

M. le Président de l'Agence Départementale du Tourisme  
M. Le Président de la Chambre des Métiers  
Mme la Présidente du Syndicat de la propriété rurale du Cher  
M. le Président de l'association générale pour les marais classés et inscrits de Bourges  
M. Le Président de la CCI du Cher  
M. Le Président de l'UDAF du Cher  
M. Le Président du CRPF Centre – Ile de France

M. Le DDT18  
M. le Préfet de la Région Centre  
M. le DREAL Centre

**Assistaient également :**

M. BOUTÉVILLAIN (Chef du SD18 de l'ONEMA)  
M. CADORET (Animateur du SAGE Yèvre-Auron)  
Mme DE LATUDE (Coordinatrice Nature 18)  
M. GOUDY (Vice-président du SMICB)  
M. JOLIVET (Chargé de mission « rivières », SIAAVY)  
Mme Le PRIOL (SMICB)  
Mme NORMAND (Chef du service environnement, CCTV)  
M. RIDEAU (Chargé de la gestion de l'eau, Conseil général de l'Allier)  
M. ROUSSEAU Mathieu (Chargé de mission, FDAAPPMA18)  
M. ROY (Chargé de mission « eau », Bourges Plus)  
Mme VILLEMIN (Chef du service de l'eau, CG18)